

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-305

présenté par

M. Taché, Mme Bagarry, Mme Cariou, Mme Chapelier, M. Chiche, Mme Yolaine de Courson, Mme Forteza, Mme Gaillot, M. Julien-Laferrrière, M. Nadot, M. Orphelin, M. Ratenon, Mme Sage, M. Serva et M. Villani

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Plan de relance »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Écologie	0	0
Compétitivité	0	1 700 000 000
Cohésion	0	0
Revenu de solidarité active (<i>ligne nouvelle</i>)	1 700 000 000	0
TOTAUX	1 700 000 000	1 700 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

La crise sanitaire a conduit à une baisse des revenus des ménages et à la perte d'emploi de nombreux travailleurs précaires. Les effets en chaîne risquent de prolonger cette situation pendant plusieurs années, comme toutes les précédentes crises économiques. La France pourrait ainsi

compter 1 million de pauvres en plus d'ici à cinq ans, comme cela s'est produit après la crise financière de 2008.

La pauvreté a déjà augmenté très rapidement. Le nombre de foyers allocataires du revenu de solidarité active (RSA) a crû de 2 % dès fin mars 2020, après deux ans de stagnation.

Afin d'éradiquer la pauvreté conformément à la promesse du président de la République du 13 septembre 2018, cet amendement propose, comme première étape, de relever le montant du RSA au seuil de pauvreté.

Le présent amendement vise à financer l'augmentation de 10 % du RSA à compter du 1^{er} janvier 2021 pour un coût estimé par l'Observatoire des inégalités à 1,7 milliard d'euros en année pleine.

« Cet amendement minore de 1,7 milliard d'euros le programme « Compétitivité » en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sur les actions « Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises – modernisation des administrations régaliennes. » et « Souveraineté technologique et résilience » et majore de 1,7 milliard d'euros le nouveau programme « Revenu de solidarité active » en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.